



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FELT Marcel ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; LOYAT Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre ;

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre ; GIRARDIER Dominique ;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude ;

C.C.P.O : DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ;

C.C.V.M : MARCHAL François ;

C.C.V.S.V : AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : BESANCON Jean-Noël ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; FALCINELLA Béatrice ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric et son suppléant DELARUE Cédric ; LORIGUET Alain ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; ROCHDI Karima et son suppléant LEUBA Jean-Sébastien ; RUTKOWSKI Serge et son suppléant PRALON Jean-Yves ; WANLIN Sylvie ;

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent ;

C.C.D.B.B : RACLOT Franck ;

C.C.P.O : PROST Jean Paul ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

C.C.V.A : BRULET Daniel ; HERANNEY François ; PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : VAN HELLE Gérard

Procuration de vote :

Mandants : BRULET Daniel ; FALCINELLA Béatrice ; LINDECKER Cédric ; LORIGUET Alain ; MAILLOT Elsa ; MARGUET Vincent

Mandataires : BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; JAVAUX Thomas ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine

1F. MODIFICATION DES STATUTS DU SYBERT

Rapporteur : Madame Catherine THIEBAUT, Présidente

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) propose une réforme structurelle importante, visant à moderniser et à renforcer l'efficacité de l'action des collectivités territoriales.

Comme l'indique le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Doubs annexé à l'arrêté préfectoral n° 25-2016-03-29-031 du 29 mars 2016, les adhérents du SYBERT sont concernés.

A l'issue des recompositions, le SYBERT comportera 3 adhérents : la CA du Grand Besançon, la CC Loue-Lison et la CC du Val Marnaysien (pour les communes situées dans le Doubs).

Au vu de ces recompositions, il est proposé de modifier l'article 2 comme suit.

ARTICLE 2 : DENOMINATION ET COMPOSITION :

A la date du 1^{er} janvier 2017, le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets, SYBERT, est composé des établissements publics à fiscalité propre suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB),
- Communauté de Communes Loue Lison (CCLL),
- Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) pour les communes situées dans le Doubs.

Au vu de cette réduction du nombre d'adhérents, il est proposé de réduire le nombre de délégués et de modifier l'article 6 comme suit.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REPARTITION DES SIEGES :

Le Comité syndical est composé de délégués élus par chacun des adhérents. Leur représentation au sein du conseil est fixée ainsi qu'il suit selon leur importance démographique :

- 3 délégués titulaires pour chaque adhérent de moins de 15 000 habitants ;
- 9 délégués titulaires pour chaque adhérent dont la population est comprise entre 15 000 et 49 999 habitants ;
- 19 délégués titulaires pour chaque adhérent dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants ;
- 33 délégués titulaires pour chaque adhérent dont la population est comprise entre 100 000 et 249 999 habitants ;
- 41 délégués titulaires pour chaque adhérent de plus de 250 000 habitants.

Chaque adhérent désignera autant de délégués suppléants que de délégués titulaires appelés à siéger au conseil avec une voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Le nombre d'habitants considéré est celui de la population municipale telle qu'elle ressort du dernier recensement général de la population (INSEE).

Au vu de la population 2016, le nombre de sièges au Comité syndical attribué à chaque membre est le suivant :


Collectivité	Nombre de sièges
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)	33
Communauté de Communes Loue Lison (CCLL)	9
Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) pour les communes situées dans le Doubs	3
TOTAL SYBERT	45

Le SYBERT soumettra ces propositions de modifications statutaires à ses adhérents.

Les membres du Comité se sont prononcés favorablement sur :

- **l'évolution statutaire proposée ci-dessus,**
- **le lancement de la procédure d'évolution statutaire.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

